

CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE DU PASSAGE A L'ACTE

Par Patrick Ange Raoult

Article de revue

Pages 7 à 16

La problématique de l'acte trouve à s'exprimer en de nombreux travaux d'orientations diverses. Prise dans son lien à la norme, elle s'inscrit comme déviance dans une relativité socio-culturelle ; saisie dans son irruption ou dans sa réitération elle fait signe d'un diagnostic ; appréhendée dans son articulation à l'angoisse, elle se décrit comme symptôme. Le clinicien s'instaure d'en préciser le processus et vise à constituer une clinique de l'acte [\[1\]](#) (Natahi, Douville, 1999 ; Raoult, 2002a). Cependant une terminologie complexe transparait dans les travaux (Laplanche, Pontalis, 1967 ; Porot, 1969 ; Ey, Bernard, Brisset, 1974 ; Assoun, 1985 ; Balier, 1997 ; Archambault, Mormont, 1998 ; Kinable, 1998 ; Millaud, 1998 ; Roussillon, 2000 ; Perron, 2002) : agir, acte, action, passage à ou par l'acte, recours à l'acte, mise en acte, etc. désignant des processus divers et une incertitude sémantique. Les actes transgressifs ou délictueux ont pu faire l'objet de travaux multiples mais dans une ambiguïté quant à l'objet d'étude. Réduire l'acte délictueux à un problème psychopathologique ou psychologique supposerait de prendre un critère non psychologique, le délit, comme repère. La déviance se note d'un écart par rapport à un code institué, toujours relatif. Elle peut résulter de l'affrontement de codes éthiques ou de systèmes de valeurs, elle peut être consécutive au rejet d'un code dominant, elle peut être l'effet de sa propre déshérence dans l'inscription à un quelconque code. D'autre part plusieurs niveaux de réalisation de l'acte délictueux peuvent exister : celui-ci peut signifier le critère d'une adaptation satisfaisante dans un contexte singulier, voire nécessiter une bonne structuration psychique. La notion de délit tend à induire la confusion entre loi sociale/juridique et loi symbolique en tant principe de différenciation et de séparation (De Neuter, 2002). Le respect de la loi sociale n'équivaut pas à une inscription dans la Loi symbolique, l'acte délictueux ne signifie pas en soi une défaillance de la référence symbolique.

La psychiatrie (Raoult, 2002a) s'est très tôt penchée sur les pathologies de l'agir. Pour désigner certaines formes impulsives de l'agir, c'est le terme de passage à l'acte qui a été le plus fréquemment usité pour souligner la violence ou la brusquerie de diverses conduites court-circuitant la vie mentale et précipitant le sujet dans une action : agression, suicide, délit, etc. (Salvain, 1993). Le passage à l'acte (conduite impulsive et violente) est théorisé selon quatre conceptions principales. La conception française, dans une référence à l'hérédité et à la dégénérescence, met en avant les notions de déséquilibre mental et de perversion constitutionnelle. La conception allemande désigne d'un côté le champ des schizophrénies et de l'autre celui des personnalités psychopathiques. La conception anglo-saxonne, axée sur la dimension psychosociale, ouvre la perspective de la sociopathie et celle des *borderlines* (terme le plus souvent traduit par états limites). Cette dernière notion nourrira les développements autour de la notion d'états-limites (Raoult, 2002b), avant que la thématique de l'acte couvre trois catégories : les adolescents, les agresseurs sexuels et les tueurs en série. La psychanalyse, enfin, questionne principalement l'*acting out* (mise en acte hors de la cure des motions pulsionnelles éveillées par celle-ci en lieu et place d'une remémoration) (Laplanche, Pontalis, 1967) avant le renouvellement de la compréhension du concept par Lacan lors de son séminaire de 1967 sur l'acte psychanalytique. Ces diverses approches désignent les significations multiples qui viennent recouvrir la notion d'acte lui donnant une certaine opacité. Elle invite à revisiter cette notion, du moins dans son orientation en psychopathologie psychanalytique.

Les terminologies de l'acte

Les registres de l'acte

L'acte se déploie en de multiples significations. Il est d'abord un faire actualisé par une personne au titre d'une profession, ainsi en est-il de l'acte médical. Nous sommes dans le champ d'une pragmatique aux facettes multiples assignée à des finalités spécifiques dans un engagement social à l'autre. Il est, dans un sens plus large, l'action accomplie. Ce faire n'en possède pas moins son contradictoire dans la mesure où, par exemple, faire acte de présence c'est être pris dans le semblant d'une présence qui fait obligation. Il est secondairement la

trace écrite qui fait constat légal ; c'est l'authentification au titre de la loi sociale, l'acte notarié par exemple. Il officialise ce qui fait discours. L'acte est alors second à la prise du faire dans le symbolique et dans le code social. Il est recueil d'un échange et de décisions. Il fixe l'illocutoire et normalise en quelque sorte le perlocutoire, à l'exemple des actes d'un colloque. Il fait narration d'une histoire, il est récit. Enfin il est la partition d'une pièce de théâtre, soit la scission d'un jeu imaginaire.

L'acte relève-t-il d'un faire inscrit dans le champ social, sollicite-t-il le symbolique, est-il élaboration d'un récit, relève-t-il de l'expression imaginaire ou fantasmatique ? Le champ sémantique implique une traduction théorique : on retrouvera ces diverses significations dans les multiples théorisations. Ainsi Archambault et Mormont (1998) font de l'acte un point de rencontre du droit et de la psychologie. Perron (2002) rapproche acte et action pour les désigner comme des comportements (moteur, verbal, etc.) visant à modifier l'environnement que ce soit avec la finalité d'éviter un déplaisir ou pour satisfaire un désir. L'acte cependant serait rattaché à l'événement dans sa ponctualité et dans sa dimension effective, là où l'action renverrait au processus de sa production et au résultat de ce processus. Le sens premier freudien est celui de l'action spécifique, soit un comportement permettant la satisfaction d'un besoin par le biais d'une tierce personne. Elle devient modalité de transformation de la réalité, et sa suspension est la source de l'activité de représentation et du processus de pensée. La psychanalyse, en déplaçant l'attention de l'essence agissante sur autrui au processus, en se distanciant de l'aspect volitionnel décrit par la psychologie et repris par la psychiatrie au titre de l'impulsivité, en mettant l'accent sur le passage, soit l'actuation elle-même, quête un modèle de la mise en acte inconsciente.

L'action spécifique

Freud décrit tout d'abord l'action spécifique comme conséquence pathogène d'une dérivation de l'excitation sexuelle. Elle est décharge de la tension psychique. Elle est secondairement, au titre de la motricité en particulier, ce qui signe l'inscription psychique, la rencontre du réel et l'importance de l'autre maternel. « La voie de décharge acquiert ainsi une fonction secondaire d'une extrême importance : celle de la compréhension mutuelle. L'impuissance originelle de

l'être humain devient ainsi la source première de tous les motifs moraux » (Freud, 1895, p. 336). Avec l'introduction du principe de plaisir, Freud en 1911, confère à l'action d'être ce qui permet de trouver la voie de la réalité, sous l'égide d'un Moi, fractionnant les poussées issues du pulsionnel : « La décharge motrice qui, pendant la domination du principe de plaisir, sert à débarrasser l'appareil psychique de l'accroissement des excitations (...) elle est employée à une modification appropriée de la réalité. Elle se change en action. La suspension, devenue nécessaire, de la décharge motrice est assurée par le processus de pensée qui se forme à partir de l'activité de représentation » (Freud, 1911, p. 138). C'est dans cette mesure que l'on va parler de mise en acte, dans lequel l'acte est non seulement une appropriation de la réalité, mais aussi un fait de discours en prise avec la dimension relationnelle. L'acte de pensée se substitue à l'agir par le biais du fantasme. La défaillance de cette modalité entrave la pensée et signe la défaite du fantasme. Le fantasme ne fait plus contenance, le sujet chute hors scène, et les conditions de la subjectivation ne sont plus assurées. La psychopathologie de la vie quotidienne (Freud, 1901) indique que les actions consistent dans la réalité d'une intention inconsciente. Il s'agit toujours de la décharge d'une motion pulsionnelle dans et par l'acte même. L'acte manqué est un acte, apparemment non intentionnel, qui se révèle motivé et déterminé par des motifs inconscients. Comme le symptôme, il est une formation de compromis entre l'intention consciente du sujet et le refoulé. L'étude de la compulsion obsessionnelle comme contrainte autarcique décrit l'acte « selon le double registre de l'influence de l'événement (traumatique) qu'il trahit et traduit et de la pensée chargée d'affect qu'il exprime » (Assoun, 1985, p. 160). L'action compulsionnelle est « la remise en acte, par la médiation symbolique, de l'Action première ». L'acte hystérique, cristallisation du rapport dénié à l'Autre, reste une tentative dérisoire d'agir le désir de l'Autre. L'acte a valeur d'adresse au sein d'une activité fantasmatique. Il y a évitement du conflit psychique par l'agir qui reste un compromis se donnant pour un accomplissement du désir. Mais au-delà de l'acte-symptôme, les cas limites, les psychoses posent le problème d'un irreprésentable actualisé par des agirs répétés et des inhibitions généralisées. L'acte est sans adresse et ne peut prendre sens, il est d'un autre registre. Une autre perspective est avancée par la suite. L'Acte fondateur du meurtre du père (Freud, 1912-1913) introduit à sa fonction symbolisatrice par la ritualisation de la scène du sacrifice. L'*Introduction du narcissisme* (Freud, 1914) met en lice

l'acte d'investissement de l'objet et situe l'acte dans ce registre. De l'action à l'acte manqué, en passant par la mise en acte et l'acte symptôme, c'est tout un nuancier de la problématique de l'acte qui se dévoile.

L'Agieren et l'acte psychanalytique

Le second renversement freudien concernera la compulsion de répétition (Freud, 1920). L'Agieren, verbe ou substantif, se désigne comme répétition du refoulé sous forme d'actions en lieu et place du souvenir. Il est manifestation de ce qui n'a pu se dire et n'a pu être compris : c'est l'acting out. « On entend par acting l'expression et la décharge d'un matériel analytique conflictuel par le biais d'un acte au lieu d'une verbalisation » (Mijolla-Mellor, 2002, p. 15). L'Acte manifeste l'insu pour l'autre, en quelque sorte sous transfert. En ce sens, l'on agit pour ne pas penser ; on passe à l'acte dans un court-circuit de la représentation. Et l'agir dans la cure (acting in) répond d'une élaboration manquée ou d'un défaut d'une interprétation. L'acting relève d'une théorie du transfert. Il interroge ainsi la question de l'acte psychanalytique qui sera spécifiquement reposée par un auteur. Lacan (1967) va s'employer à définir l'acte psychanalytique dans sa dimension d'implication et d'engagement. Il en réfute l'aspect pragmatique (séance, consistance, intervention, interprétation). Il conteste la référence à l'action, et la réduction de l'acte à la motricité et à la décharge. L'acte est l'inscription signifiante ; il est la reprise signifiante de ce qui survient. C'est le franchissement d'un mode d'un fonctionnement psychique. L'acte viendra s'inscrire dans la répétition et assure d'une certitude. Il répond de la logique ou bien... ou bien, choix marqué d'un impossible. L'acte est ainsi pris dans le langage ; il implique une reconnaissance de la division subjective. L'acte est en soi une énonciation subjective. L'acte est un dire qui change le sujet. Comme l'indique Lesourd : « L'acte comporte en lui une répétition qui lui est inhérente du fait même de l'incidence signifiante qui est mise en son cœur. L'acte, à la différence de l'agir, est pris dans le langage, est signifiant en tant que tel (...) L'acte présentifie la division subjective entre je et l'Autre, entre énonciateur et énoncé (...) Faire un acte implique cette reconnaissance de la division subjective, faire un acte l'entraîne à la différence de commettre

un agir qui est réassurance sur une certitude d'être » (Lesourd, 2000, p. 25-26). Dont acte ! Une différenciation se profile entre action, acte et agir qui nécessite d'être explorée.

***Acting out* et passage à l'acte**

Henri Ey, par exemple, évoque la notion de passage à l'acte dans le cadre d'une sémiologie psychomotrice (Ey, Bernard, Brisset, 1974). Le comportement psychomoteur peut constituer le fond de l'excitation, de l'angoisse, du désordre confusionnel ou bien être la figure se détachant du fond. La notion de passage à l'acte est inspirée des élaborations psychanalytiques, mais comprise comme rupture et comme dégradation. Il néglige alors les travaux de Magnan, Séglas, Chaslin, Régis (Raoult, 2002a). C'est surtout associé à la description de la psychopathie que le passage à l'acte trouve son développement. Il est défini comme réponse de l'ordre de la décharge en direction d'autrui. C'est dans une proximité, plus exactement une dérivation de l'*acting out*, action symbolique, actualisation d'un comportement jadis approprié (collusion) que se déploie le passage à l'acte. Le passage à l'acte est « la réalisation achevée et répétitive, comme si l'énergie bloquée passait toute entière dans l'acte, de manière habituelle » (Ey, Bernard, Brisset, 1974, p. 366). Il suit en cela les propositions de Laplanche et Pontalis (1967) qui, dans leur dictionnaire, font du passage à l'acte un dérivé, une extension de l'*acting out*, défini surtout comme retour du refoulé. Ils s'interrogent certes sur la valeur de l'extension du concept d'*acting out*, et de sa délimitation avec les concepts d'acte manqué et de répétition. Dans sa définition restreinte, l'*acting out* relève du surgissement d'un acte impulsif en lien avec la dynamique relationnelle. Il est mise en acte hors de la situation analytique de motions pulsionnelles qu'elle a pu réveiller (collusion). Tardif (1998), de manière semblable, sépare *acting out* de transfert et *acting out* se rapportant aux actes impulsifs, et rapproche le passage à l'acte de l'*acting out* impulsif (extension). Porot (1969) différencie de son côté *acting out* et *acting in*, termes issus de l'expérience psychanalytique et groupaliste, du passage à l'acte, réservé plutôt aux actes violents et agressifs à caractère impulsif et délictueux. Porot réfère à l'agir l'ensemble des actes : de l'acte impulsif aux conduites organisées.

L'*acting out* relève de la monstration ou de l'extériorisation de l'acte en même temps que de son accomplissement. Il est question de la réalisation pulsionnelle détachée du refoulement : c'est, souligne Porot, un passage à l'action. Mais cette notion subit elle-même de nombreuses variations de la répétition d'un souvenir, ne trouvant à se verbaliser, à un pantomime, doublant l'expression verbale. Archambault et Mormont (1998) réfute la confusion entre passage à l'acte et *acting out*, ce dernier étant défini comme la mise en acte, hors de la situation analytique, des souvenirs et fantasmes au lieu de les reproduire dans la cure. Ils retrouvent la distinction nettement posée par Lacan (1967) entre l'*acting out*, situé dans le choix exclu, relatif à une signification non assumée dans un appel lancé à l'autre, et le passage à l'acte dans lequel aucune médiation n'est possible et aucun interlocuteur présent. Ce passage à l'acte résulte d'une temporalité : le temps de voir, soit par exemple la survenue de signifiants purs dans le réel, le temps de comprendre, soit l'attribution d'un sens particulier, et la conclusion logique, la précipitation dans l'acte. Le passage à l'acte est alors résolutoire de l'angoisse. De son côté, Aulagnier (1975) le traduit comme un débordement du monde du fantasme sur la réalité. À propos de ce travail du passer, de cette transformation, Archambault et Mormont définissent le passage à l'acte comme substitut à une parole manquante soit impossible soit tue, ou comme modalité de destruction d'une chaîne de signifiants infernaux, d'une situation pénible. Ils le conçoivent inscrits dans la trajectoire de vie et dans la dynamique de la personnalité ; il est d'origine multifactorielle : un état de tension, une poussée déclenchée par des signaux internes ou externes, un milieu dans lequel s'exerce un contrôle social, une évaluation cognitive de l'acte, un jugement moral, l'investissement de la relation à autrui. Qu'il soit lié à une incapacité à tolérer la frustration, à une tendance à l'impulsivité, à une non prise en compte de la réalité, le passage à l'acte, volontiers conçu comme décharge motrice ou défaillance de la mentalisation, n'a pas de signification univoque. Au fond, le passage à l'acte n'a pas de connotation particulière, il ne vaut que dans la mesure où il contrevient à la loi. Ce sont ses dimensions de délit, appartenant au champ juridique, et de transgression, relevant du champ psychologique, qui sont à prendre en compte. Cependant il y a une hétérogénéité des points de vue : le délit est un acte concret défini dans son objectivité en rupture avec le texte de loi, la transgression signe une violation de limites marquant une discontinuité psychique. La transgression renvoie soit à une absence de prise

en compte de la loi, soit à une érotisation de son non-respect, soit à une étape problématique de la conduite en raison de distorsions cognitives, de réorganisations transitoire du vécu et du système de valeurs, de coercitions internes torturantes. Millaud (1998), lui, considère que le passage à l'acte est une façon de tenter de se sortir d'une impasse relationnelle et répond d'une logique interne. Il libère temporairement le sujet de l'impasse et de l'angoisse au détriment d'autrui. Pareillement, Marty (1997) voit dans le passage à l'acte un moyen de lutter contre le sentiment de passivité, contre l'angoisse d'anéantissement. Il y a expulsion hors de soi par clivage, déni et projection de ce qui apparaît être une menace interne.

L'agir et passage à l'acte

L'agir est une notion employée soit pour suspendre la détermination entre passage à l'acte et *acting out* (Millaud, 1998), soit pour décrire génériquement une grande variété symptomatique, par exemple chez l'adolescent. L'expression clinique de l'agir renvoie à « un registre très large : tentatives de suicide, fugues et conduites d'errance, conduites hétéroagressives, vols et autres actes de délinquance, prises de stupéfiants, etc. Très souvent, ces différentes modalités de l'agir se retrouvent intriquées chez un même sujet, pouvant même se potentialiser, s'entretenir dans un véritable cercle vicieux (fugue, marginalisation, prise de toxique, délinquance...). De plus, cette notion doit être élargie à la grossesse, aux ruptures avec le milieu familial ou institutionnel, à certaines attitudes vestimentaires, à des attaques plus ou moins directes du corps (tatouages, piercing), à des interruptions brutales de traitements médicaux (...) » (Raynaud, Moron, 1995, p. 185). C'est le contexte clinique, l'histoire de la conduite agie, son inscription dans la dynamique psychique qui peut permettre d'en saisir le sens et la signification structurelle. L'agir est à ce titre polysémique. Ce terme trouve une définition plus affirmée sous la plume de Lesourd : « L'agir, qui comporte la dimension pulsionnelle motrice du faire, c'est sortir de l'emprise dans le désir de l'Autre qui provoque l'angoisse. En cela l'agir doit donc être compris comme une création d'un objet de la réalité, comme séparation entre le sujet et l'Autre désirant. L'agir est donc création d'un espace, pourrait-on dire, toujours transitionnel, qui marque et permet le lien du sujet à l'Autre. L'agir (...) est une façon de faire du lien entre le sujet et l'autre, mais du lien non

complet (...) l'agir est la référence unique de la certitude de l'existence pour le sujet. C'est dans l'agir (...), que le sujet se sent exister et qu'il trouve face à la certitude de l'angoisse une certitude d'existence dans l'agir. La certitude de l'être s'ancre dans son agir » (Lesourd, 2000, p. 24).

Ce premier pas dans la littérature laisse transparaître un tryptique et une définition possible de l'acte. L'acte a ceci de spécifique qu'il se caractérise par son mode. Il est en ce sens soit franchissement d'un mode d'expression à un autre, d'un état ou d'un lieu à un autre, soit décharge motrice d'un excès qui ne trouve pas de représentant ou de médiation, soit un outrepassement afin d'éluder une obligation ou de la court-circuiter, soit enfin une effraction. L'acte s'énonce en lieu et place de tout autre modalité. Il s'impose comme un déjà réalisé, démontrant une épreuve actualisée. L'acte supprime l'éventuel au profit du réel, défie toute autre juridiction, désavoue l'espace du dire. La psychanalyse identifie la question de l'acte dans son rapport à la cure. L'inscription de l'acte dans une relation traduit à la fois un évitement de la perlaboration et un appel à l'adresse de l'autre ainsi défié. L'*acting out*, ainsi décrit, est une monstration comme traduction d'un passé oublié en lien avec une expérience traumatisante non élaborée. Il vient en lieu et place d'une symbolisation, il est une symbolisation échouée.

Le passage à l'acte, de son côté, traduit le débordement de l'angoisse en l'absence de recherche relationnelle, en quête d'omnipotence. Le passage à l'acte caractérise un défaut structural de la capacité de mentalisation. Le passage à l'acte peut survenir en toute structure, il ne peut être en soi pathognomique. Mais il renvoie principalement au psychopathe, héros déterminé d'un désir révélé en même temps que nié, et il se révèle en soi distinct du recours à l'acte de l'état limite qui vise à lutter contre le déferlement en vague d'une dépressivité de fond. On peut entendre aussi une distinction possible avec le raptus psychotique, qui est lié à des phénomènes délirants et hallucinatoires, et qui vient répondre dans sa forme schizophrénique à l'hostilité de l'ambiance attribuée par conviction à quelqu'un ou quelque chose ; il est lié dans sa forme paranoïaque à la déstabilisation du système construit laissant à

l'horreur du dénuement narcissique. Passage à l'acte, recours à l'acte et raptus désignent une subdivision complémentaire.

L'agir, troisième terme, est la tentative de construire une réponse intrapsychique face à un conflit psychique par la modalité d'une mise en acte. Le surgissement d'un agir peut dès lors avoir une fonction résolutive. Cette mise en acte peut cependant échouer en raison des mécanismes sollicités, soit le défi et le déni. Dans le défi, l'omnipotence est soutenue par l'agir, véritable bascule hors des processus de symbolisation au risque d'un éventuel état de rage narcissique. L'enjeu est de réaliser l'emprise sur l'objet ou la réalité. Le déni comme répudiation de la réalité d'une perception traumatisante, en particulier celle de la castration, suppose un clivage du moi. Le déni de la réalité porte sur la réalité de l'absence et de la perte, c'est le déni de la perte qui est en jeu, déni du vide qui en résulte, déni de l'altérité finalement. L'acte est la modalité de présentification de l'autre comme toujours présent, la croyance que l'autre n'a jamais disparu, n'a jamais laissé le sujet comme déchet.

Les processus du passage et du recours à l'acte

Le court-circuit symptomatique

La psychiatrie a saisi très tôt la question du passage à l'acte, en particulier dans sa modalité médicolégale. De la monomanie instinctive, homicide en particulier, d'Esquirol dans lequel l'acte est hors raison, involontaire, impulsif, à la dégénérescence de Morel (1857), en particulier dans la reprise de Magnan avec la notion de déséquilibre mental, se dessine la figure d'un être soumis à la violence interne de ses instincts. Cette dimension de l'acte dans sa version déficitaire trouvera son expression avec Vercier en 1938. Il précise des critères négatifs : infantilisme psychique, faiblesse du jugement, défaut d'autocritique, dysharmonie entre les différentes facultés de synthèse mentale, absence de contrôle supérieur sur les réactions affectives, et des critères positifs : instabilité psychomotrice, suggestibilité, attitudes impulsives, délirantes ou confusionnelles, inadaptabilité sociales. Grivois parle d'appareil mental en collapsus : « l'acte devient symptôme en même temps qu'il nie le symptôme : le court-circuit symptomatique » (Grivois, 1990, p. 2). Cette conception ouvre la

conceptualisation à la fois de la décharge motrice et de l'épargne du travail mental. Bergeret (1998), à la suite de Marty, distingue trois registres de l'expression : mentale, comportementale et somatisée. Le registre de l'expression comportementale est une position régressive visant à combler les lacunes de l'expression mentale. Le passage à l'acte se révèle un signe de détérioration de l'expression normale du fonctionnement mental : « le passage à l'acte est destiné à atteindre l'autre sans avoir à dévoiler (ni à se dévoiler à soi-même) les pensées profondes qu'on peut avoir ». C'est dans un sens proche que Millaud (1998) précise le passage à l'acte comme une rupture de la chaîne logique entre parole et action, acte dans lequel le sujet ne se reconnaît pas. Mazet (1989) fait du passage à l'acte un court-circuit de la représentation par décharge motrice, offrant en compensation un sentiment de toute puissance avec un surinvestissement du corps. Pour lui, il y a réactualisation de conflits internes dans une compulsion de répétition.

La carence d'élaboration

Millaud (1998) spécifie le passage à l'acte comme une évacuation quasi-totale de mentalisation. Tardif (1998) développe l'hypothèse, avancée par Chasseguet-Smirgel (1987), de la carence d'élaboration psychique dans le passage à l'acte. Elle s'appuie sur le terme d'alexithymie, décrivant originellement un mode de fonctionnement psychique dans le cadre de maladies psychosomatiques. L'alexithymie est caractérisée par l'incapacité à développer une activité symbolique, par l'incapacité à mettre en mots et à différencier émotions et sensations corporelles, par un appauvrissement de la vie fantasmatique. « Le problème de l'alexithymie ne réside pas dans la propension à décharger les émotions mais dans l'impossibilité de tolérer les affects et les informations significatives qui y sont liés, ce qui génère une incapacité à élaborer ce qu'il ressent » (Tardif, 1998, p. 28). Les affects, ainsi que les éléments conflictuels, sont comme le formule Mac Dougall (1989) forclos du psychisme. Ce sont donc des mécanismes défensifs primitifs de l'ordre du clivage et de l'identification projective. Un mode primitif de fonctionnement psychique du registre des événements précœdiens, sous le primat des processus primaires, rend compte de l'incapacité à freiner l'impulsivité, à tolérer la frustration : « Le passage à l'acte représente la trace mnésique d'une

activité motrice qui vise à débarrasser le sujet d'affects pénibles et à maintenir très sommairement la représentation » (Tardif, 1998, p. 33).

Jeammet (1985) fait du passage à l'acte un court-circuit de la vie fantasmatique. La conflictualité n'est plus contenue par le monde interne, et le passage à l'acte survient comme fausse solution (Lebovici, 1969). Il est à la fois délégation faite au monde externe de sa conflictualité et défense contre le rapproché relationnel dont le sujet se défend par des mécanismes défensifs tels que le clivage, l'idéalisation, le déplacement, mais aussi par des aménagements pervers sous la forme en particulier de passages à l'acte.

À l'inverse, Aulagnier (1975) analyse le passage à l'acte comme un télescopage entre le fantasme et la réalité. Il s'agirait d'un débordement du monde fantasmatique sur la réalité ou comme le formule Marty (1999) le fantasme vient se dire dans l'acte, obéissant à l'exigence d'une logique interne. Kinable (1998) fait du passage à l'acte un mode spécifique de la dramatisation du fantasme inconscient, il ne vient pas en lieu et place du fantasme, il l'opérationnalise. « Le passage à l'acte incarne ainsi l'aspect jusqu'au boutiste d'une défense qui relève à la fois de l'expression d'un fantasme et d'une protection psychique contre les contenus que l'activité psychique convoque » (Houssier, 2001, p. 132).

La version économique ou l'enjeu signifiant ?

Le passage à l'acte est alors défini comme un débordement pulsionnel. Il est une voie de décharge au niveau du comportement. C'est une voie courte qui évite le détour par la psyché, et qui limite les possibilités d'élaboration mentale. Dans cette approche, on envisage aussi l'idée de défaillances dans les capacités de contenance. Archambault et Mormont envisagent le passage à l'acte comme une modalité d'emprunt d'une voie de décharge : « À défaut de s'écouler de façon adaptée, l'énergie risque alors d'emprunter des schémas comportementaux désirables mais sans objet (comportements à vide) ou orientés vers des substituts impropres. Si l'énergie stagne, elle peut subir une espèce de mutation psychosomatique et inonder le système neuro-végétatif. Elle peut aussi se transformer de façon telle qu'elle se mette au service de stratégies à long terme (ainsi, l'inhibition de la colère

initiale entraîne un stockage de celle-ci sous une forme refroidie, à “catabolisme ” lent, la vengeance). Quelquefois, le Moi escompte que la tension se consume spontanément et finisse par s’épuiser ; lorsque cette auto-combustion ne se produit pas, l’inconfort persiste, le vécu d’impuissance s’accroît et l’une ou l’autre des solutions évoquées par ailleurs est adoptée. La plus radicale consiste à supprimer la souffrance en supprimant, par sédation ou autolyse, le Moi souffrant. Il est évident que l’évaluation de l’acte de décharge joue un rôle majeur dans l’acceptabilité du passage à l’acte » (Archambault, Mormont, 1998, p. 5-6). Cet axe économique se double d’un axe cognitif : « Le danger immédiat et réel, post-posé ou imaginaire, physique ou moral, personnel ou social, auquel il expose, les satisfactions plus ou moins grandioses qu’il promet, sont à même de renforcer la tendance à agir. Mais on ne peut ignorer davantage que l’état de tension influence le système cognitif, si bien que ce qui est jugé d’une certaine façon quand le Moi n’est pas sous pression peut être apprécié très différemment sous la contrainte interne de l’impulsion : tel acte réprouvé en temps ordinaire devient bon et désirable lorsque le système de valeurs est remodelé par le sentiment de nécessité et d’urgence » (Archambault, Mormont, 1998, p. 6).

Sauvagnat (1990) rappelle qu’il existe chez Freud deux types de terminologie, une terminologie d’origine germanique autour de l’action spécifique, l’autre d’origine latine autour de l’*agieren*. D’un côté l’action se voit subordonnée au jugement, considéré comme acte psychique. De l’autre, l’*agieren* renvoie à la pure répétition : « L’inconscient, au lieu de s’avouer par les représentations verbales dans la remémoration, se manifeste (se répète, plus précisément) par des actes erratiques, dont Freud, à peu près jusqu’à la fin, tentera de venir à bout en misant sur la perlaboration » (Sauvagnat, 1990, p. 92). La mise en acte relève, donc, de l’action en tant qu’actualisation du désir.

La psychanalyse génétique appréhende la mise en acte comme un mode de décharge des tensions et pulsions par le biais des médiations, du jeu et des passages à l’acte. Ce mode de décharge est progressivement remplacé par la pensée associative et l’expression verbale. C’est la dialectique du principe de plaisir et du principe de réalité. D’un côté, la recherche de satisfaction et l’apaisement des tensions, posant la question de la compulsion de répétition,

de l'autre la prise en compte des interdits et des limites. Le passage des processus primaires aux processus secondaires, de l'énergie libre à l'énergie liée permet de restreindre le recours à l'agir au profit d'un investissement des processus mentaux. La mise en acte apparaît dès lors comme faisant partie des processus de maturation. Roussillon confère une valeur symbolisante à la mise en acte : « La symbolisation à l'adolescence passe par la mise en acte, suppose un passage par l'acte qui ne soit pas un passage à l'acte, elle est acte de symbolisation, acte interne d'accomplissement pulsionnel, au-delà de l'opposition pensée/acte » (Roussillon, 2000, p. 20). Le passage par l'acte participe de ce processus de mise en forme, en représentation et en sens, de l'expérience subjective vécue au travers d'un processus paradoxal de décharge de la pulsion et de liaison.

Lacan pose la distinction entre *acting out* et passage à l'acte, supposant une position structurellement différente du Sujet. « Dans le Séminaire "La logique du fantasme " du 22 février 1967, Lacan souligne qu'il prend l'aliénation comme point de départ de la répétition, répétition qui instaure le sujet par le passage à l'acte, manifestation d'une vérité voilée à distinguer de l'*acting out* que Lacan réfère aussi à la relation analytique lorsque quelque chose se manifeste du champ de l'Autre éliminé, interprétation intempestive qui provoque chez l'analysant une action dans le réel, s'apparentant au symptôme en tant que vérité qui veut se dire » (Samacher, 1999, p. 29). L'*acting out* est une monstration, résultant d'une erreur d'interprétation du thérapeute valant méconnaissance du sens du message. C'est une mise en scène du désir du sujet, inaudible. Le passage à l'acte réalise une identification du Sujet à l'Objet, il est du côté de l'angoisse. Il ne s'adresse à personne ; il est demande désespérée de reconnaissance de l'être.

La fragilité narcissique

C'est à propos des adolescents et des états limites que se déploie cette notion de défaillance narcissique. La prédominance de l'agir, pendant l'adolescence, par rapport à l'élaboration tient, selon Raynaud et Moron (1995), à cette fragilité narcissique. Diatkine (1983) avait souligné combien l'agir s'avère un moyen de défense contre la dépression, consécutive du sentiment de dévalorisation et de la fragilisation du narcissisme se heurtant à un Idéal du Moi

grandiose. Le recours à l'acte, souvent transgressif, vise à préserver le narcissisme en façonnant l'illusion d'une coïncidence entre le sujet et son idéal. Ce recours à l'acte se supporte d'une rupture des liens antérieurs fortement investis. La symptomatologie adolescente est asymptotique de l'état limite en regard de la blessure narcissique. La fermeture aux effractions définit une problématique traumatique qui dérive selon Richard en masochisme. Ce dernier relève du clivage post-traumatique et de la sexualisation du narcissisme négatif. Le langage perd sa capacité de liaison et de symbolisation ; ceci ne permet pas alors l'élaboration de la position dépressive et fige le développement œdipien. « La fréquence de l'agir, des conduites marginales et délinquantes, des difficultés scolaires, des manifestations centrées sur le corps, du sentiment de vide et de morosité, la massivité de la projection (de ce qui est mauvais sur l'extérieur), de l'idéalisation à l'inverse d'un bon objet protecteur, du déni (du conflit), et enfin la fragilité de l'identité flottante autorisent à parler d'états limites de l'adolescence, plus exactement de pathologies ni névrotiques ni psychotiques (...) » (Richard, 1998, p. 39). Le réel des agirs pallie aux déficits symboliques. Balier (1997) différencie, lui, l'agir adolescent du passage à l'acte qui réalise un sauvetage du Moi. De même il précise la différenciation à opérer entre le passage à l'acte « qui opère par glissement du fantasme à sa réalisation actuelle, par incapacité de répression ou surcroît d'excitation » du recours à l'acte qui concerne la primauté narcissique de violence mise en place pour échapper à une menace d'inexistence. Il est question non d'une échappée de la mentalisation, mais d'un processus dans lequel le comportement remplace la pensée. Comme l'indique Ciavaldini (1999), le sujet ne passe pas à l'acte, il bascule dans l'acte, nous évoquant le délire en acte des Anciens.

Chabert met en avant l'ébranlement des assises narcissiques de l'adolescent et en même temps un recours obligatoire à des stratégies capables d'assurer des fonctions de pare-excitation. C'est dans ce cadre que le passage à l'acte autodestructeur « témoigne d'une offre sacrificielle mobilisant le regard de l'autre » (Chabert, 2000, p. 59). Les mises en acte à connotation masochiste mettent en œuvre une fantasmatique incestueuse. Il s'agit « d'une tentative de figuration du conflit à travers les mises en actes itératives de ce type de symptôme : figuration qui s'étaye sur la perception dans l'appel au regard de l'autre et qui

peut s'offrir une base tangible à un processus d'intériorisation à venir » (Chabert, 2000, p. 61). Ce qu'elle nomme des recours à l'acte représente aussi une adresse faite à l'autre. Incidemment on relève trois occurrences de la notion de recours à l'acte : défense contre la dépression et rupture des liens investis (Diatkine, 1983), tentative de figuration d'un conflit à l'adresse de l'autre (Chabert, 2000), comportement pour éviter une menace d'inexistence (Balier, 1997).

Traumatisme et emprise

À propos des actes criminels de l'adolescent, en rapport avec de profondes défaillances narcissiques, Marty (2000) souligne la déliaison sans possibilité de liaison. C'est une rupture du lien. Il rappelle ainsi les éléments mis en exergue par Jeammet en 1985. Les pathologies d'adolescents, alors décrites, révèlent des sujets confrontés à la potentialité traumatique, au plan narcissique, de nombre d'événements et aux prises avec des constellations familiales dans lesquelles les frontières générationnelles s'effacent. Ces pathologies sortent de tout cadre nosographique défini. Elles réalisent un tableau symptomatique composite dans lequel prédomine l'intolérance à la dépression et le recours à l'agir. Celui-ci tend à prendre la forme d'un passage à l'acte brutal : « La dimension d'activité et même de décharge prime sur celle de la mise en scène d'un scénario fantomatique (...) la nécessité d'un agir permanent et d'une dépense motrice, source de sensations qui se substituent aux investissements objectaux et à l'auto-érotisme objectalisé (...) l'objet substitutif (la drogue, la nourriture mais aussi le corps propre ou telle ou telle de ses parties) est là en tant que pseudo-objet pour drainer les investissements destinés aux imagos inconscientes et permettent le progressif désinvestissement de celles-ci (...) En somme, un pseudo-objet perceptible, matérialisable, sur lequel peut s'exercer une emprise totale viendrait prendre la place d'un objet vivant, autonome et de sa représentation inconsciente. (...) Ces comportements (...) reposent sur un clivage du Moi dont une partie connaît ce que l'autre fait mais "n'en veut rien savoir " » (Jeammet, 1985, p. 211-212). Le fonctionnement psychique est marqué par l'utilisation de la réalité externe comme contre-investissement du monde psychique interne. La maîtrise et le contrôle de l'autre sont au premier plan. La caractéristique est celle du mécanisme de

l'emprise comme réponse à cette faillite objectale. Une formulation lacanienne livre la teneur du passage à l'acte : « il se produit pour le sujet lorsque celui-ci est confronté au dévoilement intempestif de l'*objet a* qu'il est pour l'Autre, et c'est toujours au moment d'un grand embarras et d'une émotion extrême lorsque, pour lui, toute symbolisation est devenue impossible (...) Le passage à l'acte est demande d'amour, de reconnaissance symbolique sur fond de désespoir, demande faite par un sujet qui ne peut se vivre que comme un déchet à évacuer » (Emrich, 1993, p. 6).

Le traumatisme signe la défaillance de l'inscription du sujet dans une chaîne symbolique, il fait trou renvoyant le sujet à un point d'inexistence, de déchet devant l'irruption d'un réel non symbolisable, exclu de toute subjectivation. La reviviscence se suffit d'un regard, d'un mot, d'une perception pour que le sujet se vive en un lieu d'effondrement topique, pure obscénité, jouissance délétère. Survient l'acte, hors scène. L'acte a dès lors valeur de restauration, une tentative de trouver réponse à une impasse logique, source d'angoisse. Il vise à réinscrire le sujet-objet en une scène, à faire scène en vue d'une restitution symbolique. La problématique du déni (de la réalité de la castration) initialement à propos de la position féminine (question du *penis neid* ou envie du pénis), puis de la perversion masculine, permet de désigner d'une part des actes visant à pratiquer et à ajourner conjointement la castration, d'autre part l'acte comme stratégie de la castration. « L'acte tient bien lieu au pervers d'éthique et de mode d'emploi de son excitation et de l'Autre, au point que la stratégie de défi et de provocation sert à en repérer la structure. Le défi, comme être au monde du pervers, manifeste son ambition de "faire de l'effet " (...) Par la provocation, l'Autre est convoqué comme témoin d'une transgression, qui le sollicite en même temps comme complice. Cet activisme forcené du pervers s'appuie sur le programme tendant à faire sauter aux yeux l'évidence que la Loi n'existe pas, donc qu'il y a au moins un fils pour qui l'interdit reste lettre morte (...) Ce que révèle le délit, point extrême du passage à l'acte pervers, et ce que manifestait le défi, posture chronique de l'être-à-l'Autre pervers, c'est bien le déni primitif, celui qui porte sur la castration et ne cesse de faire retour dans le réel lui-même » (Assoun, 1985, p. 164).

L'excitation calmante et la récidive

S'interrogeant sur la fréquence des récidives et de leurs aggravations, Ciavaldini (1999) avance l'hypothèse, proche des procédés autocalmants de Smadja et Szweg (1993), de l'excitation calmante. Partant de l'hypothèse de la progression du délit, il suppose que la récidive du délit relève d'un échec du délit initial et de la peine à venir « calmer » le sujet. La conduite antérieure délinquante ou criminelle ne possède plus, lors de la sortie de prison, une qualité suffisante pour endiguer la tension chez le sujet. Il a donc recours à une mise en acte d'une « qualité » supérieure. La « qualité » renvoie à une capacité à venir calmer l'excitation, la tension interne. En référence à Fain (1971), il décrit un système antitraumatique, signant « des défaillances majeures dans l'organisation fantasmatique de la psyché et un effacement des systèmes de représentations qui fait le lit au retour d'une sensorialité indifférenciée. De telles activités (...) utilisent les propriétés de réduction de l'excitation de la pulsion de mort. Ces activités s'apparentent au bercement réalisé par certaines mères pour permettre à leur bébé de s'endormir. Ce sont donc fondamentalement des activités calmantes » (Ciavaldini, 1999, p. 164). L'excitation reste le dernier moyen pour venir juguler l'excitation, d'où des passages à l'acte visant de plus en plus directement des systèmes d'excitations sexuelles qui, paradoxalement perdent leur qualité de sexuelle à l'égard d'« objet ustensitaire » (Racamier, 1992). Ce qui sous-tend l'ensemble sont des scénarios actes. Cette spirale de l'excitation, qui en traduit le caractère inélaborable psychiquement, conduit à l'activation d'éléments sensoriels : « Percevoir l'excitation du sexuel, pour ne pas percevoir l'excitation du manque à être » (Ciavaldini, 1999, p. 167). « Percevoir cette excitation, est pour le sujet se percevoir ne pas être aspiré par le vide suscité par la rencontre avec un objet ». Ce qui se formule pour l'agresseur sexuel n'est pas sans faire écho à ce qui se produit dans le déchaînement de la violence : « Quand je commence à cogner, disait un jeune homme, je ne peux plus m'arrêter, je suis obligé de cogner, cogner, de voir du sang. Il faut que je le sente se briser sur mes poings. Je sens mais je ne suis pas là ! » Ciavaldini parle de l'élision de la position du sujet : il se désubjective et désobjectalise l'objet. Il y a effondrement du travail du figuratif et fétichisation du fantasme. « L'acte évite l'éclatement psychique par la tentative de ramener le "calme " dans la psyché » (Ciavaldini, 1999, p. 166). Szweg rappelle qu'il y a une forme d'autodestruction dans la répétition autocalmante qui maintient ainsi à l'écart le trauma en sidérant la vie mentale. « Ces procédés non seulement ne représentent pas, mais sont

précisément des moyens de s'opposer à l'inscription et à la liaison dans la voie psychique, de s'opposer au travail de l'appareil psychique. Ils résultent d'un surinvestissement sensori-moteur et mettent en jeu des actes qui visent à faire le vide au sein de l'appareil psychique et à rendre celui-ci inerte » (Szwec, 1998, p. 149-150). Le recours à l'excitation sensorio-perceptive pallie au manque à être.

Conclusion : recours à l'acte et perspectives

La diversité des théorisations relatives au passage à l'acte renvoie tant à l'évolution des préoccupations cliniques qu'à l'objet concerné. Un travail de synthèse se révèle délicat en raison des proximités et des voisinages constants entre ces théorisations. Elles soulignent cependant en quoi on ne peut se contenter d'être dans la description des actes observés mais que l'on doit analyser les processus en œuvre qui puissent qualifier la nature même des actes. Le clinicien est parfois en quête d'une voie intermédiaire et d'une différenciation opérante. C'est ainsi que Balier dans son étude sur les comportements violents sexuels (Balier, Ciavaldini, Girard-Khayat, 1996), introduit la notion de recours au passage à l'acte, concédant d'une part à une dimension impulsive de décharge en lieu et place d'une élaboration psychique, d'autre part à un aspect processuel par lequel se signifie une souffrance. Il distingue le passage à l'acte comme court-circuit de la mentalisation, à la fois évacuation et décharge de l'agressivité non liée, et le recours à l'acte, moyen de défense protégeant d'une désorganisation du moi consécutive à des angoisses de perte, à l'envahissement d'images archaïques, à la crainte de la passivité. Ce sont des atteintes graves des bases narcissiques qui nécessitent, ainsi qu'il le formule dans un premier temps. Le sens du recours à l'acte est d'un « registre bien différent du passage à l'acte qui opère par glissement du fantasme à sa réalisation actuelle, par incapacité de répression ou surcroît d'excitation. Avec la notion de recours à l'acte, ce n'est pas le désir sexuel à proprement parler dont il s'agit mais de primauté narcissique de violence mise en place pour échapper à une menace d'existence » (Balier, 1999, p. ix). Il se rapproche en cela de la conception d'Aulagnier à propos du passage à l'acte comme télescopage entre le fantasme et la réalité. Plus précisément il stipule que c'est l'inaccessibilité de l'imgo paternelle et l'envahissement de l'imgo maternelle qui entraînent une paralysie

de la pensée dont les sujets se sauvent par un recours à l'acte. L'acte s'avère hétérogène à la pensée, introduisant une rupture de sens. Avec la notion de recours à l'acte, ce n'est pas le désir sexuel à proprement parler dont il s'agit mais de primauté narcissique de violence mise en place pour échapper à une menace d'existence. Un tel travail de différenciation est à poursuivre pour ne plus se contenter de nommer passage à l'acte ou agir une conduite qui peut relever de processus complexes.

Références

- Archambault (Jean Claude), Mormont (Christian). – *Déviances, délits et crimes*, Paris, Masson, 1998.
- Assoun (Paul Laurent). – De l'acte chez Freud. L'équivoque métapsychologique, *Nouvelle revue de psychanalyse*, 31, 1985, p. 145-172.
- Aulagnier (Piera). – *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*, Paris, Presses universitaires de France, 1975.
- Balier (Claude). – Analyse psychopathologiques des comportements violents (à propos du parricide), dans Marty (F.), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville, Erès, 1997, p. 79-93.
- Balier (Claude). – Préface, dans Ciavaldini (A.), *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999, p. vii-xiii.
- Balier (Claude), Ciavaldini (André), Girard-Khayat (Martine). – Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels, Direction Générale de la Santé, Paris, 1996.
- Bergeret (Jean). – Actes de violences : réflexion générales, dans Millaud (F.), *Le passage à l'acte. Aspects cliniques et psychodynamiques*, Paris, Masson, 1998, p. 9-14.
- Chabert (Catherine). – Passage à l'acte, une tentative de figuration ?, *Adolescence, Monographie ISAP*, 2000, p. 57-62.
- Chasseguet-Smirgel (Jeanine). – L'*acting out*, quelques réflexions sur la carence d'élaboration psychique, *Revue française de psychanalyse*, 4, 1987, 1083-1099.
- Ciavaldini (André). – *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson, 1999.

- De Neuter (Patrick). – Loi du père, dans Mijolla (A. de), *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 945.
- Diatkine (Gilbert). – *Les transformations de la psychopathie*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- Emrich (Choula). « *Acting out* », dans Chemama (R.), *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Larousse, 1993, p. 5-7.
- Ey (Henri), Bernard (Paul), Brisset (Charles). – *Manuel de psychiatrie*, Paris, Masson, 1974.
- Fain (Michel). – Prélude à la vie fantasmatique, *Revue française de psychanalyse*, 5, 2-3, 1971, p. 22-104.
- Freud (Sigmund). – *Esquisse d'une psychologie scientifique* [1895], Paris, Presses universitaires de France, 1986.
- Freud (Sigmund). – *Psychopathologie de la vie quotidienne* [1901], Paris, Payot, 1976.
- Freud (Sigmund). – Formulations sur les deux principes du cours des événements psychiques [1911], dans *Résultats, idées, problèmes I*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 135-142.
- Freud (Sigmund). – *Totem et tabou* [1912-1913], Paris, Payot, 1975.
- Freud (Sigmund). – Pour introduire le narcissisme [1914], dans *La vie sexuelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 81-105.
- Freud (Sigmund). – Au-delà du principe de plaisir [1920], dans *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1985, p. 41-115.
- Grivois (Henri). – Le court-circuit symptomatique, dans *Les monomanies instinctives*, Paris, Masson, 1990, p. 1-5.
- Houssier (Florian). – Le traumatisme au regard des pathologies de l'acte : expériences de l'indicible, dans Marty (F.) et coll. *Figures et traitements du traumatisme*, Paris, Dunod, 2001, p. 59-81.
- Jeammet (Philippe). – Actualité de l'agir, *Nouvelle revue de psychanalyse*, 31, 1985, p. 201-222.
- Kinable (Jean). – Transgression et passage à l'acte psychopathique, dans Jonckheere (P.), *Passage à l'acte*, Bruxelles, De Boeck Université, 1998, p. 105-145.
- Lacan (Jacques). – Séminaire XV, L'acte analytique, inédit, 1967.

- Laplanche (Jean), Pontalis (Jean-Bernard). – *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France, 1967.
- Lebovici (Serge). – La psychopathie de l'enfant, *Psychiatrie de l'enfant*, 12, 1969, p. 5-106.
- Lesourd (Serge). – La frustration de l'acte et l'adolescent, dans Hoffman (C.), *L'agir adolescent*, Ramonville, Erès, 2000, p. 21-32.
- Mac Dougal (Joyce). – *Théâtres du corps*, Paris, Seuil, 1989.
- Marty (François). – *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville, Erès, 1997.
- Marty (François). – *Filiation, parricide et psychose à l'adolescence. Les liens du sang*, Ramonville, Erès, 1999, p. 74-84.
- Marty (François). – Le crime ou la rupture du lien, *Adolescence, Monographie ISAP*, 2000, p. 89-102.
- Mazet (Philippe). – L'adolescence et le recours à l'agir dans le monde actuel, dans Grivois (H.), *Les monomanies instinctives*, Paris, Masson, 1989, p. 81-88.
- Mijolla-Mellor (Sophie de). – Acting out/acting in, dans Mijolla (A. de), *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 15-16.
- Millaud (Frédéric). – *Le passage à l'acte. Aspects cliniques et psychodynamiques*, Paris, Masson, 1998.
- Morel (Benedict-Augustin). – *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces variétés maladives*, Paris, Baillière, 1857.
- Natahi (Okba), Douville (Olivier). – Cliniques de l'acte, *Psychologie clinique*, 8, 1999, p. 7-10.
- Perron (Roger). – Acte, action, dans Mijolla (A. de), *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Paris, Calmann-Lévy, 2002, p. 13-14.
- Porot (André). – *Manuel alphabétique de psychiatrie*, Paris, Presses universitaires de France, 1969.
- Racamier (Pierre Paul). – *Le génie des origines. Psychanalyse et psychoses*, Paris, Payot, 1992.
- Raoult (Patrick Ange). – Pour une clinique de l'acte, dans Raoult (P. A.), *Passage à l'acte. Entre perversion et psychopathie*, Paris, L'Harmattan, 2002a, p. 9-14.
- Raoult (Patrick Ange). – *Le sujet post-moderne. Psychopathologie des états-limites*. Paris, L'Harmattan, 2002b.

- Raynaud (Jean-Philippe), Moron (Pierre). – Passages à l'acte chez l'adolescent et l'adulte jeune, dans Senon (J. L.), Sechter (D.), Richard (D.), *Thérapeutique psychiatrique*, Paris, Hermann, 1995, p. 185.
 - Richard (François). – *Les troubles psychiques à l'adolescence*, Paris, Dunod, 1998.
 - Roussillon (René). – Les enjeux de la symbolisation, *Adolescence, Monographie ISAP*, 2000, p. 7-23.
 - Salvain (Patrick). – Acting out, Activité-Passivité, dans Kaufman (P.), *L'apport Freudien. Élément pour une encyclopédie de la psychanalyse*, Paris, Bordas, 1993, p. 2-3.
 - Sauvagnat (François). – La question des « passages à l'acte » en psychanalyse, dans Grivois (H.), *Les monomanies instinctives*, Paris, Masson, 1990, p. 89-107.
 - Samacher (Robert). – As-tu agi en conformité avec ton désir ? L'action et l'acte en psychanalyse, *Psychologie clinique* 8, 1999, p. 11-40.
 - Smadja (Claude), Szewc (Gérard). – Argument. *Revue française de psychosomatique*, 4, 1993. p. 5-6.
 - Szewc (Gérard). – *Les galériens volontaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
 - Tardif (Monique). – Le déterminisme de la carence d'élaboration psychique dans le passage à l'acte, dans Millaud (F.), *Le passage à l'acte. Aspects cliniques et psychodynamiques*, Paris, Masson, 1998, p. 25-40.
-
- Vercier (V.). – Les états de déséquilibre mental, Thèse de médecine, Paris, 1938.